

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26090

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LOCATION DE SALLES À L'ODEUM : LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE DE KARATÉ

Considérant la demande présentée par la Ligue Régionale Occitanie de Karaté, sise 200 rue Hélène Boucher, 34170 Castelnau-le-Lez, représentée par son président, Monsieur Philippe BLAISE, en vue de bénéficier de la mise à disposition de la salle de réunion n°1 de l'ODEUM, situé 64, rue Antoine Marty à Carcassonne, le samedi 5 décembre 2026, de 13h30 à 17h30, pour l'organisation de son assemblée générale ordinaire ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, conformément aux tarifs en vigueur ;

J'ai décidé :

- De conclure et de signer avec la Ligue Régionale Occitanie de Karaté le contrat de mise à disposition de la salle de réunion n° 1 de l'ODEUM, aux conditions susmentionnées.
- De signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Carcassonne, le 30 juillet 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260730-33206-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026

La Première adjointe,
Marlène ARCIZET

La Première Adjointe

Marlène ARCIZET